

# LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 18 - Juillet 2024

Bonjour à toutes et à tous,

Quel printemps et quel début d'été maussades ... et pas seulement la météo !!!

Il a plu, beaucoup plu, énormément plu : travaux agricoles largement perturbés, et ici ou là, encore des événements climatiques douloureux (inondations, coulées de boues, orages dévastateurs).

Nous avons voté, beaucoup voté : les élections européennes ont donné un résultat qui a conduit, dans l'heure qui a suivi sa publication, à une dissolution surprise de l'Assemblée Nationale. Donc, les 30 juin et 7 juillet, après une campagne électorale la plus courte de la 5ème République, marquée par son lot de propos nauséabonds (racisme, antisémitisme, homophobie), les français ont choisi de ... ne pas choisir. Ainsi, à l'heure où j'écris ces lignes, la constitution d'un gouvernement stable reste aléatoire.

A Saint-Salvador, je salue le taux de participation qui reste toujours élevé (plus de 81 % le 7 juillet). A présent, au-delà des convictions de chacun, continuons, élus, associations, administrés, actifs, retraités, jeunes, anciens, à cultiver « le bien vivre ensemble ».

L'été sera marqué par des moments conviviaux : profitons-en !

Concernant les loisirs, cette année, la baignade est autorisée mais non surveillée. En effet la pénurie annoncée de recrutements nous prive de maitre-nageur. Prudence donc !

Et surtout : portez-vous bien !!!



Très cordialement  
Votre Maire  
Pierre-Marie CAPY

## Compte rendu du conseil municipal du mardi 21 mai à 19 h

**Présents :** MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SÉNÉCHAL Dominique, WENZ Delphine.

**Secrétaire de séance :** Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 2 avril 2024.

### DÉLIBÉRATIONS :

- Adhésion au groupement de commandes porté par la Fédération Départementale d'Electrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE19) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique :

Monsieur le Maire expose le contenu de ce dossier.

Au vu de ces éléments et de cette proposition, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de l'adhésion de la commune de Saint-Salvador au groupement de commandes précité.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive pour le compte de la commune.

- Demande de subvention de l'association des « Amis du Festival de la Gente » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande de subvention de l'association des « Amis du Festival de la Gente », qui organisera trois concerts sur la commune en août 2024.

Après étude et délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300 € à cette association.

- Fongibilité des crédits en « M57 » pour l'année 2024 :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le référentiel budgétaire et comptable « M57 » étend à toutes les collectivités territoriales des règles assouplies en offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaires aux gestionnaires, notamment en matière de fongibilité des crédits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder, en cas de besoin, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.  
Dans ce cas, l'assemblée délibérante sera informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance de conseil municipal.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi que pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **PROJET DE DÉLIBÉRATIONS :**

- Suppression d'emplois permanents :

Considérant le tableau des emplois adopté le 30 mai 2023 et pour une bonne organisation des services, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la suppression de 5 emplois existants au tableau des emplois mais non pourvus :

- *Suite à l'admission à la retraite d'un agent titulaire :*

- ✓ suppression d'un poste de secrétaire de mairie, catégorie A, à temps complet.

- *Suite à la création d'emplois non pourvus lors du recrutement d'un secrétaire de mairie en 2023 :*

- ✓ suppression d'un poste de rédacteur, catégorie B, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 28 heures,
- ✓ suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 28 heures.

- *Suite à une erreur matérielle sur le temps de travail lors de la stagiairisation de l'agent :*

- ✓ suppression d'un poste d'adjoint administratif, catégorie C, à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 11 heures.

- *Suite au passage à temps complet d'un agent :*

- ✓ suppression d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 29 heures.

Ce projet de délibération a été transmis au Comité Social Territorial du Centre de Gestion, pour avis.

## **DÉBAT SUR LA DESTINATION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIENNE POSTE ET DE L'ANCIEN LOCAL DES CHASSEURS :**

Monsieur le Maire rappelle les potentiels financements.

Trois possibilités sont envisagées :

- Transformation de tout le bâtiment en logement.
- Transformation de tout le bâtiment pour le projet Paucard.
- Transformation de l'étage en logement et du rez-de-chaussée pour le projet Paucard.

Chaque élu est amené à donner son point de vue et suite à la discussion, un vote est organisé.

La première proposition recueille 4 avis favorables, la deuxième proposition aucun suffrage et la troisième 7 avis favorables.

Un comité de pilotage devra être organisé prochainement pour continuer à réfléchir à ce projet sur les bases de cette décision.

## **FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE SEILHAC :**

Le différend avec la commune de Seilhac se poursuit : Monsieur le Maire de Seilhac refuse de prendre en compte l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale favorable à la commune de Saint-Salvador. Dorénavant, il refusera l'inscription des enfants de Saint-Salvador.

Il a également adressé un courrier aux élus de Saint-Salvador pour les en informer.

Par ailleurs, le dernier bulletin municipal de Seilhac a fait état à ses administrés, à tort et sans autres explications, d'un refus de la commune de Saint-Salvador de participer aux frais des enfants scolarisés à l'école de Seilhac.

Le conseil municipal de Saint-Salvador décide, à l'unanimité, d'adresser, aux conseillers municipaux de la commune de Seilhac, aux représentants des parents d'élèves ainsi qu'aux enseignants de l'école, un courrier relatant l'historique de ce différend.

## **FEU D'ARTIFICE :**

Feu d'artifice du Samedi 17 août 2024 :

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis établi par l'entreprise Auterie, d'un montant de 2 300 € TTC.

## **ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES EUROPÉENNES :**

La journée du 9 juin 2024 sera divisée en 4 tranches horaires : chaque conseiller municipal s'inscrit à l'horaire de son choix, sachant que Monsieur le Maire sera présent toute la journée et les adjoints, chacun sur une demi-journée.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1- Matériel des services techniques :**

Suite à des pannes à répétition, il est nécessaire d'envisager de changer le tracteur-tondeuse.

L'entreprise sollicitée propose la reprise du tracteur actuel à hauteur de 7 000 €, en contrepartie de l'achat d'un nouveau matériel dont le coût s'élève à 15 549 €.

Décision à l'unanimité de l'achat de ce nouveau tracteur en y ajoutant un siège plus adapté et confortable d'un montant de 1 158 €.

Coût total de l'opération : 9 707 € étant précisé que la TVA sera récupérée à hauteur de 1 950 € l'année prochaine.

### **2- Plan d'eau :**

Des malfaçons relatives aux travaux effectués l'année dernière ont été constatées notamment au niveau de la digue amont et du bassin de décantation.

Une réunion est donc prévue le 22 mai 2024 avec le CPIE et l'entreprise BOZON pour procéder à ces constatations.

**3-** La Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) a adressé à la commune un dossier accompagné de tableaux reflétant la situation financière de la commune.

La conseillère aux collectivités a la possibilité de se déplacer, afin de présenter et expliciter ces documents à l'équipe municipale.

Accord du conseil municipal.

**4-** Un agriculteur, qui loue un terrain légué en 2012 à la commune par un administré à La Chapouille, souhaiterait en faire l'acquisition. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

5- Nuit des étoiles envisagée le 28 septembre sur la commune : relance cette semaine du Club d'astronomie du Limousin pour confirmation.

#### **6- Baignade :**

Nécessité de baisser le niveau d'eau pour pouvoir nettoyer les herbes qui obstruent la plage.

Mention des difficultés de recrutement d'un surveillant de baignade.

## **Compte rendu du conseil municipal du mardi 02 juillet à 19 h**

**Présents :** MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David. Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

#### **Absent, excusé avec pouvoir :**

M. ACCOU Maxime donne pouvoir à M. DEBRET Guillaume.

**Secrétaire de séance :** Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 21 mai 2024.

#### **DÉLIBÉRATIONS :**

- **Suppression d'emplois permanents :**

Le projet de délibération en date du 21 mai 2024 a été transmis et validé par le comité social territorial en date du 25 juin 2024.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal a adopté à l'unanimité les suppressions prévues afin de mettre à jour le tableau des emplois.

- **Signature des actes administratifs concernant les cessions de parcelles pour incorporation au domaine public :**

Suite à la délibération du 13 février 2024 actant la cession de quatre parcelles pour intégration au domaine public et à la demande de l'organisme qui rédige les actes administratifs, il convient d'apporter quelques modifications, la mention « cession à titre gracieux » devant en effet être remplacée par la mention « cession à l'euro symbolique ».

Après étude et délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

1- Le SDIS, ayant de grandes difficultés de recrutement de maîtres-nageurs, n'a pas pu en proposer à Saint Salvador. Il n'y aura donc pas de surveillance de baignade cette année, mais celle-ci reste autorisée aux risques et périls des usagers.

2- A l'initiative conjointe de Monsieur le Maire et de la responsable du dispositif « Villages d'Avenir » à la Préfecture, le comité de pilotage « PAUCARD » s'est réuni le jeudi 27 juin 2024 en présence de représentants du Conseil Régional, du Conseil Départemental, de la DRAC, de Corrèze Ingénierie, des Archives Départementales, du CRMTL et de quatre élus de la commune.

3- Plantations d'arbres sur l'ancien stade : trois d'entre eux seront à remplacer à l'automne.

## Commémorations

### Samedi 4 mai – COMMÉMORATION DE LA TRAGÉDIE DE LA SERVANTIE, 80ème anniversaire

Malgré une météo exécrable, les participants étaient très nombreux à cette cérémonie qui s'est déroulée en trois étapes.

Tout d'abord sur le site de la Servantie, où une plaque, portant les noms des 11 déportés, dont 7 ne reviendront pas des camps de la mort, a été dévoilée.

Monsieur le Maire a retracé leur parcours tragique, puis a remercié les personnes qui ont réfléchi depuis quelques années à ce projet commémoratif et que l'équipe municipale a décidé de réaliser en ce 80ème anniversaire.



Puis la cérémonie s'est poursuivie au monument aux morts, où a été lu le texte écrit en 1980 par Dédé FAUCHER, l'un des rescapés de cette tragédie (l'original manuscrit de ce texte est disponible sur le site internet de la commune).

Plusieurs gerbes ont été déposées : celle de la commune, celle du Conseil Régional et celle de Monsieur le Sénateur Daniel CHASSEING.

Enfin, cette cérémonie s'est terminée au cimetière autour de la sépulture de Tatiko WERULHACHVILY.

Etaient présents à cette cérémonie Mme SERRE Conseillère Régionale, Mme ROME, Vice-présidente du Conseil Départemental, MM. BELLOUIN et JAMMOT respectivement Maires de Saint Clément et du Lonzac, tous deux également Vice-Présidents de Tulle Agglo, ainsi que M. RUAL, Maire de Chamberet et M. BORT, Maire de Madranges.

A noter également la présence des familles des rescapés de cette tragédie (Familles BALLAGE, FAUCHER et DAUPHIN), ainsi que plusieurs associations d'anciens combattants.

Cette émouvante cérémonie s'est terminée autour d'un vin d'honneur.



#### COMMÉMORATION DU 8 MAI :

En ce mercredi d'une semaine marquée par de nombreux congés, cette cérémonie a rassemblé 30 personnes.

Dans ses propos introductifs, Monsieur le Maire a fait le lien entre le devoir de mémoire et la triste actualité (guerre en Ukraine et conflit Israélo-Palestinien). Puis Audrey COURTOIS a lu le message ministériel. Le message de l'UFAC a été lu conjointement par Olivia FUENTES et Daniela, sa correspondante Espagnole (un beau symbole en cette année d'élections européennes).

Franck LEYRAT et David FUENTES ont ensuite procédé à l'appel aux morts, puis une gerbe a été déposée.

Une minute de silence et la marseillaise ont conclu les discours.

Monsieur le Maire a remercié les participants et nos fidèles porte-drapeaux, Henri ROUME et Raymond SIMON. Cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur.



### **Samedi 20 avril - REPAS A EMPORTER préparé par la société de chasse :**

S'il reste un côté positif de la pandémie de covid, c'est bien cette habitude de repas à emporter. En effet, les membres de la société de chasse ont fait perdurer cette tradition.

**Au menu :** terrine de sanglier et pâté de pommes de terre.

Les bénévoles s'étaient levés de bonne heure pour préparer ces repas : environ 160 commandes avaient été passées, et ont été récupérées salle des associations grâce à une organisation sans faille.

Merci au président et à son équipe.



### **Jeudi 16 mai - MARCHÉ DE PRINTEMPS organisé par l'association du « p'tit marché » :**

Il pleuvait la veille, il pleuvait le lendemain mais un rayon de soleil est venu éclairer ce marché de printemps.

Environ 30 exposants ont proposé produits locaux et plants à repiquer, aussi bien fleurs que légumes.

Les nombreux participants pouvaient se retrouver autour d'une buvette et d'une petite restauration.

Une animation musicale était également proposée autour des violons traditionnels.



## Samedi 25 mai - RANDO DES FOURS :

Voilà une manifestation qui s'installe dans le paysage local, grâce à l'étroite collaboration entre les associations « détente et amitié », « p'tit marché » et la société de chasse.

Entre 8 et 9 heures et sous le soleil enfin retrouvé, les 126 participants aux deux randonnées étaient accueillis par des bénévoles et s'inscrivaient en buvant un café de bienvenue, puis s'élançaient les uns pour 8, les autres pour 15 km.

Pendant ce temps, à Cluzac, à Cazillac, à La Servantie et à La Borie, d'autres bénévoles s'affairaient pour allumer les fours à pain et préparer les ingrédients à cuire.

Chacun à son rythme, en profitant des deux ravitaillements, en visitant les fours, en marchant à une cadence soutenue ou en flânant sur les chemins qui, depuis quelques temps, faisaient l'objet d'entretien tant par les agents municipaux que par des bénévoles, les randonneurs ont regagné la salle polyvalente pour le repas.

**Au menu :** terrine de sanglier, tarte au maroilles, pâté de pommes de terre avec salade et tarte aux pommes.

Les 150 convives se sont régalés. Bravo et merci !!!!



## Jeudi 20 juin – 3ème ANNIVERSAIRE DU « P'TIT MARCHÉ :

Déjà 3 ans que chaque jeudi, producteurs et clients se retrouvent pour ce moment devenu incontournable (plus de 150 fois depuis le début).

Pour ce 3ème anniversaire, les bénévoles avaient invité la « Fanfare de la manu », groupe de musiciens locaux très dynamiques.

La météo, particulièrement pluvieuse ce premier jour de l'été, a miraculeusement proposé 30 minutes de répit pour leur récital.

Les organisateurs ont offert le pot de l'amitié aux producteurs et aux personnes présentes, ce qui a permis un temps d'échanges fort apprécié.



### **Samedi 29 juin - FEU DE LA SAINT-JEAN :**

La météo n'était pas au rendez-vous. Planchas et friteuses étaient abritées sous des barnums. Les grillades étaient savoureuses. Une brève éclaircie a permis d'allumer le feu qui, comme le veut la tradition, a été sauté par ceux qui se sont approchés, tout particulièrement les ados qui ont très largement profité de ce moment.

Un grand merci aux organisateurs qui ont, dans la nuit, rangé, nettoyé, mis en ordre la salle polyvalente afin qu'elle soit opérationnelle pour le bureau de vote du lendemain.



*Dans la série n'importe quoi !*

### **Collecte des déchets : encore beaucoup d'incivilités**

Certains n'ont toujours pas compris que les abords des colonnes installées à Marliac et au plan d'eau n'étaient pas une déchetterie !!!!! On y trouve encore des pots de peintures, des bidons de pétrole, des fûts de bière...

D'autres utilisent les containers proches de leurs domiciles pour autre chose que les déchets non recyclables. On y trouve des déchets végétaux, des cartons, du papier, des emballages.

**Pour rappel**, si les agents de l'agglomération le constatent, ces derniers peuvent ne pas procéder au relevage de ces containers et conduire une enquête d'utilisation.

Il est bon de se souvenir que ces incivilités sont susceptibles d'aboutir à des amendes.

## **Vitesse excessive**

### **Devrons-nous un jour demander à la gendarmerie d'installer des radars dans le centre bourg ?**

En effet, force est de constater que certains ont tendance à oublier que la vitesse y est limitée à 50 Km/h.

Faut-il attendre un accident pour que chacun fasse preuve de civisme ?

D'autre part, il n'est pas non plus interdit de lever le pied en traversant les hameaux !!!!

*Bon à savoir :*

### **COMMUNICATION DE LA POSTE :**

*L'équipe de La Poste Agence Communale vous accueille au sein d'un espace spécialement aménagé. Vous y êtes accompagné(e) pour accomplir vos principales opérations postales.*

*Si vous êtes client La Banque Postale, vous pouvez bénéficier d'un service de dépannage financier. Grâce à un accès libre et gratuit à Internet, vous avez également accès à vos comptes en ligne sur le site La Banque Postale.*

*Les services postaux accessibles au sein de La Poste Agence Communale sont :*

#### **Services courrier-colis :**

- Retrait et dépôt de colis, de lettres et de recommandés
- Affranchissement de colis et de lettres
- Vente de timbres, d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages colis, d'enveloppes de réexpédition et d'emballages Prêt-à-Expédier Chronopost
- Services de proximité : réexpédition, garde du courrier, pack déménagement

#### **Services financiers :**

- Retrait d'espèces sur un compte de La Banque Postale (compte courant ou livret d'épargne)
- Versement d'espèces pour les professionnels (Opérations réservées aux clients La Banque Postale ; montant plafonné par période de 7 jours consécutifs)

#### **Autres services**

- Vente de produits La Poste Mobile : cartes SIM, abonnements sans engagement, forfaits + mobile
- Vente de produits et services des partenaires de La Poste

#### **RAPPEL DES HORAIRES :**

-  du mardi au vendredi de 10h30 à 12h30
-  le samedi de 10h à 12h.

### *Le saviez-vous ?*

Dans les herbes hautes, un joli tas de terre d'environ trente centimètres : c'est une belle fourmilière, qui est sortie de terre depuis le printemps.

Mais en ce début d'été, si on dérange ce « tas de terre », apparaissent des petits cocons blanc ou jaunâtres qui renferment les nymphes qui deviendront fourmis.

La reine des fourmis noires des jardins mesure 8 à 9 mm, elle peut vivre entre 15 et 20 ans.

Les ouvrières mesurent entre 3 et 5mm et elles vivent de 1 à 3 ans.

Ces fourmis sont omnivores, elles consomment des petits insectes, certains végétaux, des champignons, mais elles aiment le sucre, et se régalent de miellat (de pucerons par exemple). La colonie, à l'organisation exemplaire, compte souvent au moins 15 000 individus.

Certains insectes (punaises, araignées) ont une morphologie proche des fourmis. Mais regardez-les de près : leurs antennes ne sont pas coudées. Ce mimétisme évite les prédateurs, car les fourmis sont des proies de faible qualité.

12 000 espèces de fourmis dans le monde, 400 espèces en Europe, rien que ça !

## *Agenda des associations :*

**Samedi 13 juillet** : concours de pêche et de pétanque organisé par la Société de Chasse

**Samedi 17 et dimanche 18 août** : fête annuelle organisée par l'association « Saint-Salvador Animation ».

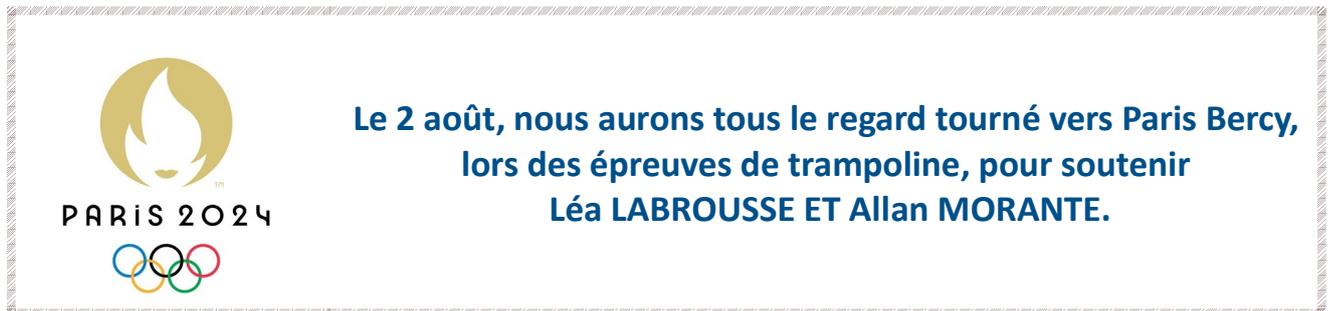
- Samedi, tournoi de pétanque, repas espagnol en soirée avec DJ et feu d'artifice offert par la commune.
- Dimanche, marche de la Saint Roch, organisée par l'association « Détente et Amitié » et vide-grenier.

**Du jeudi 22 au dimanche 25 août** : deuxième festival de musique organisé par l'association « du Festival des Amis de La Gente ».

## *Agenda des manifestations municipales :*

**Samedi 28 septembre** : nuit des étoiles sur le terrain à l'angle des routes de l'Etang, des Plats, de Cluzac et du Golf.

## *Saint-Salvador aux Jeux Olympiques :*



\* \* \* \*

### *FERMETURE DE LA MAIRIE*

**La mairie sera fermée du vendredi 12 juillet à midi au mardi 30 juillet au matin.**

Une permanence sera assurée aux heures d'ouverture de la poste (du mardi au vendredi, de 10h30 à 12h30 et le samedi de 10h à 12h).

\* \* \* \*